

BULLETIN D'INSCRIPTION

TRAIL DU VAL D'EGRAY

À adresser au plus tard le 20 février 2023

Valérie VANNIER 72 rte de Champdeniers 79220 GERMOND ROUVRE

Renseignements : 05.49.06.01.28

E-mail : webmaster@la-legrays-club.fr

Site internet : www.la-legrays-club.fr

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse _____

mail : _____

Pour recevoir la confirmation de votre inscription.

Tél. : _____ Date de Naissance ____/____/____ sexe :

Licencié : OUI/NON N° de Licence : _____

Club ou Association : _____

CHOIX DE LA COURSE **RÈGLEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE** **LA L'EGRAYSClub**

DEFI (17KM + 26KM)	35€
26KM	17€
11,5KM	10€

Je fournis certificat médical ou photocopie de licence

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte .

Munissez-vous d'une pièce d'identité pour le retrait du dossard.

J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter. J'accepte toutes les décisions prises par l'organisation.

Date :

Signature du participant :

Règlement Trail du Val d'Egray

Article 1 : Organisation

La l'Egray's Club organise les 25 et 26 février 2023 la 12ème édition du Trail du Val d'Egray au départ de l'ancien gymnase à Champdeniers, courses sur sentiers et chemins (85%).

Trois courses sont proposées :

Le DEFI du Val d'Egray en deux étapes :

- 1^{ère} étape le samedi 25/02, départ à 19h30 : 17km nocturne
- 2^{ème} 2tape le dimanche 26/02, départ à 9h00 : 26km

Le 26km le dimanche 26/02, départ à 9h00

Le 11,5km le dimanche 26/02, départ à 9h30

Article 2 : Environnement

Nous souhaitons donner à cette épreuve, l'engagement du respect par tous de nos ressources naturelles et de l'environnement sur l'ensemble du parcours. Respectez le balisage, le code de la route et les sites traversés. Conservez vos déchets. Tout accompagnement à pied, en véhicules (motorisés ou non), avec animal est interdit (traversées de propriétés privées).

Nous vous engageons à pratiquer le co-voiturage.

Article 3 : Participation

Les épreuves sont ouvertes à tout concurrent **né en 2007 ou avant pour le 11,5km, né en 2003 ou avant pour le DEFI et le 26km** (licencié ou non). Tout dossier d'inscription sera pris en compte uniquement avec photocopie de licence FFA, Passrunning ou certificat médical d'aptitude à la compétition de moins d'un an à la date de la course. Tout dossier incomplet sera refusé.

	11,5km	26km	DEFI
RAVITAILLEMENT	Uniquement à l'arrivée	Au km 16,5	1 ^{ère} étape : point d'eau au 8 ^{ème} KM 2 ^{ème} étape : ravitaillement à 16,5km
HEURE DE DEPART	Dimanche 26/02 à 9h30	Dimanche 26/02 à 9h00	Samedi 25/02 à 19h30 Dimanche 26/02 à 9h00
COURSE LIMITEE A	400 coureurs	300 coureurs	200 coureurs
TARIF	10 euros	17 euros	35 euros (plateau repas inclus le samedi après la course)
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	23 février 2023	23 février 2023	23 février 2023
INSCRIPTIONS SUR PLACE	NON	NON	NON
INSCRIPTIONS PAR COURRIER	OUI	OUI	OUI
INSCRIPTION EN LIGNE SUR www.la-legrays-club.fr	OUI	OUI	OUI
REMISE DES DOSSARDS LE SAMEDI 25 FEVRIER	AU MAGASIN TERRE DE RUNNING NIORT (RUE DU FIEF DES AMOURETTES) DE 10H À 16H00		
REMISE DES DOSSARDS AU GYMNADE DE CHAMPDENIERS	DIMANCHE À PARTIR DE 8H00	DIMANCHE À PARTIR DE 8H00	SAMEDI À PARTIR DE 18H00

Article 4 : Chronométrage

Chronométrage par puce, assuré par RUNHEURE

Toute puce non restituée sera facturée 20€ au coureur.

Article 5 : Départ/Arrivée

A l'ancien gymnase de Champdeniers.

Article 8 : Ravitaillement et équipement

Toutes les courses se feront en autosuffisance, ravitaillement personnel obligatoire.

Pour le DEFI :

Lampe frontale obligatoire le samedi 25/02.

Plateau repas le samedi après la course

Ravitaillement à l'arrivée pour les trois courses sous forme d'une poche.

Article 9 : Sécurité

Des signaleurs seront postés sur le parcours. Une équipe médicale sera présente sur le parcours sur la ligne d'arrivée.

Les coureurs doivent respecter le code de la route et de l'environnement.

Article 10 : Résultats et récompenses

Podium au gymnase de Champdeniers dès l'arrivée des lauréats.

Pour le DÉFI, le classement se fait au cumul des temps des deux courses.

Récompenses aux 3 premiers au scratch masculin et féminin de chaque course uniquement.

Un lot à chaque arrivant dans la poche « Ravitaillement ».

Article 11 : Assurance

L'organisation a souscrit auprès de la MACIF un contrat couvrant sa responsabilité civile (n° 13016596) mais décline toute autre responsabilité. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Article 12 : Droit à l'image

Par son engagement, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser gratuitement son image pour toute communication.

Article 13 : Annulation de course

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 14 : Règlement et Charte du coureur

Par son inscription, le participant s'engage à accepter le règlement de la course et à appliquer strictement les consignes sanitaires en vigueur à la date de la course.